

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ CUM

pas l'intention de mettre en chantier de nouvelles infrastructures de transport en commun avant qu'il n'ait conclu avec la CUM une nouvelle entente sur le financement de la construction et de l'exploitation.

Il n'a pas l'intention non plus de trancher d'autorité dans un débat qui oppose la Ville de Montréal et les villes de la banlieue au sujet du choix technologique et du tracé de la ligne 7, dans l'est de l'île.

L'administration montréalaise refuse d'adopter la technologie du métro en fer sur fer, retenue et imposée par le gouvernement québécois à la CUM, et cherche donc à prolonger le métro sur pneumatiques dans son territoire en proposant de nouveaux tracés. Les villes de banlieue s'opposent à ces nouveaux tracés, particulièrement Anjou puisqu'ils la priveraient d'une liaison métro.

Le débat a paralysé la CUM laquelle comptait, l'été dernier, sur un arbitrage du ministre des Transports pour le résoudre. La lettre du ministre des Transports indique, à la veille d'une période électorale, qu'il n'a pas l'intention de se laisser entraîner dans un débat où il ne peut satisfaire toutes les parties en cause.

La concrétisation du projet de métro de surface dans l'est et les divers autres projets de développement dépendent donc entièrement, particulièrement depuis l'adoption de la loi de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), de la volonté des élus de la CUM, écrit M. Tardif.

Le gouvernement québécois reste disposé à contribuer au financement de la construction d'infrastructures de transport en commun, si elle contribue à la création d'emplois, au développement économique et au développement technologique.

Mais il n'est pas disposé à accroître sa contribution au budget d'exploitation à moins que les villes elles-mêmes ne consentent à accroître leur effort.

«...Tout effort additionnel qu'il (le gouvernement de Québec) pourrait consentir devra porter sur des immobilisations génératrices de développement économique et technologique et de création d'emplois plutôt que sur des déficits d'exploitation. Les mécanismes actuels, rappelle M. Tardif, de financement des écarts entre les revenus et les dépenses rendent toutefois possible l'augmentation de notre contribution au déficit, mais à condition que celle des municipalités augmente également.»

Dans le cas des frais d'exploitation des trains de banlieue, il ne fait pas de doute que le ministre des Transports recherche une nouvelle entente dans laquelle la CUM s'engagera davantage. Le déficit des trains de banlieue, \$25 millions par année, coûte \$18 millions au ministère des Transports et \$7 millions à la CUM.

« Il nous faudra trouver ensemble un mécanisme par lequel la contribution du Québec aux opérations des trains de banlieue devienne, par étapes, proportionnellement, du même ordre de grandeur que celle versée pour le métro et les autobus.»

Cette affaire risque de réanimer une vieille querelle entre Montréal et sa banlieue. L'administration montréalaise s'opposait à l'intégration des trains de banlieue jusqu'en 1981 et n'y a consenti que lorsque le gouvernement l'a assurée que la contribution municipale n'excéderait pas \$6 millions par année, plus indexation.

### ◆ Jeunes entreprises

promis à M. Bourassa que le projet aurait un caractère permanent et qu'il lui remettrait le dossier s'il était élu premier ministre. Il a précisé que ses démarches auprès des hommes d'affaires n'avaient été accompagnées d'aucune menace de représailles ou de possibilités d'interventions. Puis, il a ajouté: « Vous n'avez qu'à les regarder; ce ne sont pas des gens qui se laissent tordre le bras facilement.»

M. Johnson a reçu en cela l'appui du président de Québecor, M. Pierre Péladeau, pour qui l'imminence de la campagne électorale ne change rien à la valeur du projet. « Que ce soit aujourd'hui ou dans deux mois, ça ne me dérange pas. Et Paul Desmarais n'a pas la réputation d'être avec le PQ.»

Mais pour M. Robert Bourassa, les explications de Pierre-Marc Johnson font figure de raccourci. Il voit plutôt les choses en ces termes: si le projet était apolitique, l'opposition devait y être impliquée; si le projet était politique, alors le premier ministre a fait de la « fausse représentation » pour convaincre les hommes d'affaires d'y adhérer.

C'est pourquoi M. Bourassa en conclut que M. Johnson « n'a pas dit la vérité aux hommes d'affaires ». Sur le fond, sur le principe que les hommes d'affaires parrainent la mise en place de nouvelles entreprises pour les jeunes de moins de 30 ans, le chef libéral y souscrit entièrement, rappelant que l'essentiel du projet annoncé par M. Johnson a été adopté au conseil général du PLQ en janvier dernier.

D'autre part, selon le premier ministre Johnson, le projet dévoilé à la presse dimanche par les libéraux n'est plus qu'un document de travail, qui a été depuis « raffiné ». Pour ce qui est du projet finalisé, M. Johnson a refusé d'en dévoiler la teneur. Il avait fixé à \$10 millions de dollars

l'objectif du comité chargé de lever les fonds, mais les hommes d'affaires ont proposé que cet objectif soit abaissé à \$5 millions.

Dans l'optique de M. Johnson, ce projet de parrainage doit être authentiquement de nature privée. Si le gouvernement y apporte une contribution financière, ce pourrait être par le biais de la fiscalité. Et si le gouvernement devait y participer financièrement, il sera représenté au sein de la Corporation d'investissement jeunesse.

### ◆ McGill College

aux particuliers», d'ajouter M. Gratton, dont la compagnie représente, pour Financière Power, un canal de distribution privilégié pour la commercialisation d'une gamme de plus en plus large de produits financiers.

Pour sa part, M. James R. Bullock, vice-président exécutif de la Corporation Cadillac Fairview a déclaré via le même communiqué: « Nous voulons réaliser un projet qui aille de pair avec cet emplacement de choix et qui s'intègre à l'architecture environnante de l'avenue McGill College.»

Mme Cécile Grenier, présidente de Sauvons Montréal, a déclaré au cours d'une entrevue téléphonique, qu'elle réservait son jugement pour après le dévoilement des plans détaillés. Elle reconnaît toutefois avoir été informellement consultée par l'architecte qui lui a montré des plans préliminaires.

Même si elle croit que le projet sera probablement « acceptable » et qu'il ne sera pas nécessaire de recommencer le processus de consultation, elle regrette néanmoins la construction de la tour, qui quoique située au coin de Mansfield et de Maisonneuve, n'en fera pas moins de l'ombre sur McGill College. De plus, l'ouverture de 175 boutiques pourrait amener à la faillite des petits magasins de la rue Sainte-Catherine, qui risque de ressembler à la rue Yonge à Toronto.

Mme Grenier dit également être en désaccord avec l'aménagement de la rue McGill College qu'a proposé le service d'aménagement de la Ville de Montréal, mais estime que ce dossier n'est pas encore clos.

Rappelons que le projet initial de Cadillac Fairview, présenté en mai 1984, prévoyait l'intégration de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal, laquelle doit maintenant être construite par Sofati au-dessus de la station de métro Berri-de-Montigny dans l'est de Montréal. On parlait alors d'un investissement de \$130 millions, dont \$52 millions devaient être consacrés à la salle de concert. Cadillac Fairview affirmait alors que la subvention gouvernementale de \$30 millions reliée à la salle de concert était essentielle pour assurer la rentabilité du projet.

### ◆ Crise

Au Caire la veille M. Whitehead avait passé un dur moment et éprouvé de la difficulté à convaincre M. Moubarak de faire la paix. Le président égyptien avait parlé de « coup de poignard d'un pays ami».

À Rome, enfin, la tempête semble calmée et quatre jours après sa démission, M. Bettino Craxi (socialiste) a été chargé hier par le président de la République italienne, M. Francesco Cossiga, de former le nouveau gouvernement.

## 22 octobre

par la PC et l'AP

1984: Mme Indira Gandhi, chef du gouvernement indien, accusée des "puissances étrangères" de continuer à aider les activistes sikhs au Pendjab.

1983: un sommet des pays des Antilles, réuni à Port-d'Espagne (Trinité-Tobago), envisage des sanctions et une éventuelle action militaire contre La Grenade.

1982: l'Assemblée générale de l'ONU demande à l'Irak et à l'Iran, en guerre depuis deux ans, de cesser immédiatement le feu et de retirer leurs troupes sur des "frontières internationalement reconnues".

1978: Jean Paul II est couronné pape.

1977: quarante-deux pays demandent à l'Assemblée générale de l'ONU de se saisir du problème des détournements d'avions.

1975: Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, achève une visite de quatre jours à Pékin, dans une atmosphère que l'on dit réservée.

1974: les Etats-Unis et l'Islande signent un nouveau bail qui permet aux Américains de continuer à utiliser des bases militaires dans l'île.

1970: un avion, à bord duquel se trouvent deux généraux américains, s'écrase au cours d'un survol de la Turquie et se pose en Arménie soviétique.

1968: un attentat à la bombe fait 13 morts sur un marché de Jérusalem.

1962: le président Kennedy ordonne un blocus aéro-naval de Cuba, après être arrivé à la conclusion que des bases de missiles soviétiques sont en cours d'installation dans l'île.

1956: manifestations en Hongrie en faveur d'un gouvernement démocratique.

1953: la France accorde l'indépendance au Laos.

1952: l'Iran rompt les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne à la suite d'un différend pétrolier.

1873: les empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche-Hongrie forment une alliance.

Libre comme l'air



Association Pulmonaire du Québec

<input type="radio"/>	17
<input type="radio"/>	16
<input type="radio"/>	15
<input type="radio"/>	14
<input type="radio"/>	13
<input type="radio"/>	12
<input type="radio"/>	11
<input checked="" type="radio"/>	10
<input checked="" type="radio"/>	9
<input checked="" type="radio"/>	8
<input checked="" type="radio"/>	7
<input checked="" type="radio"/>	6
<input checked="" type="radio"/>	5
<input checked="" type="radio"/>	4
<input checked="" type="radio"/>	3
<input checked="" type="radio"/>	2
<input checked="" type="radio"/>	1

# Aidez Centraide à aider

## Objectif: 17 000 000 \$



Centraide



## À la mémoire d'Alfred Rouleau (1915-1985)

En la personne d'Alfred Rouleau, le Mouvement Desjardins et toute la société québécoise viennent de perdre un associé sûr et un guide de grande valeur.

Engagé avec énergie dans l'action sociale dès sa jeunesse, Alfred Rouleau a consacré toute sa vie à faire progresser dans notre collectivité l'idéal démocratique et les valeurs de justice, d'équité, de liberté, de responsabilité et de solidarité. Attentif sans répit à la situation de ses concitoyens et de ses concitoyennes les plus démunis, il s'est toujours rangé avec conviction du côté de ceux et celles qui voulaient des changements et qui travaillaient pour les faire advenir.

À la fois homme de vision généreuse et meneur constamment préoccupé par les progrès concrets de l'action, Alfred Rouleau a apporté au développement du Mouvement Desjardins une contribution qui lui a mérité le respect et l'admiration de tous et que l'histoire reconnaîtra comme l'oeuvre d'un grand coopérateur.

Les dirigeants et dirigeantes, Les employés et employées des caisses populaires et des caisses d'économie, des fédérations, des institutions, des corporations et de la Confédération.



# Desjardins

SPORTS

Gary Durchik prend la relève

Joe Galat remet sa démission

(PC) — Joe Galat, des Concordes de Montréal, a remis hier sa démission au poste d'entraîneur de l'équipe de football de la Ligue canadienne.

La nouvelle a été annoncée lors d'une conférence de presse qui a eu lieu en fin d'après-midi au Stade olympique.

Galat cède son poste au coordinateur de la ligne à l'offensive, Gary Durchik. Celui-ci prend possession d'une équipe qui a subi cinq défaites consécutives.

Les Concordes ont remporté leurs trois premières rencontres de la saison et ils présentaient un dossier de 6-3 avant d'entreprendre leur série de défaites. Ils occupent néanmoins la deuxième position de la division Est de la Ligue canadienne, sur un pied d'égalité avec les Tiger-Cats de Hamilton. Les deux équipes ont totalisé 12 points, deux de moins que les Rough Riders d'Ottawa et deux de plus que les Argonauts de Toronto.

«Après avoir fait le bilan depuis quelques jours, j'en suis venu à la conclusion qu'il était dans les meilleurs intérêts de l'équipe que je remette ma démission, a expliqué Galat. Il nous faut davantage qu'un entraîneur à temps partiel».

«J'ai congédié des joueurs parce que j'estimais qu'ils n'étaient pas productifs. C'est ma ligne de conduite. Nous visons toujours une par-



L'ancien entraîneur des Concordes, Joe Galat (à droite), remet ses pouvoirs à son remplaçant, Gary Durchik. Galat demeurera toutefois directeur général de l'équipe.

ticipation au match de la Coupe Grey et je pense que les joueurs vont comprendre le message».

Les Concordes semblent incapables de marquer des points depuis quelque temps. Samedi, l'attaque a produit un deuxième touché seulement en cinq matchs dans la défaite

(30-7) contre les Rough Riders d'Ottawa, au Stade olympique.

Galat et Durchik sont de vieilles connaissances. Ils faisaient partie de l'équipe de l'Université de Miami, dans l'Ohio, dans les années 60, après que Galat eut terminé une brillante carrière comme second de 1958 à 1962. Galat occupait alors le poste d'adjoint tandis que Durchik était un des joueurs de l'équipe.

Avant de poursuivre sa carrière avec les Concordes, Durchik a travaillé comme instructeur de l'offensive à Northern Illinois après avoir agi comme adjoint à Miami, au Colorado et à l'Université de l'Illinois.

Après Miami, Galat a passé les 10 années suivantes en tant qu'instructeur de la ligne offensive et coordinateur à la défensive dans plusieurs universités américaines avant de rejoindre les rangs des Southern de Memphis, de la Ligue de football des États-Unis.

Galat s'est ensuite amené à Montréal en 1979. Il avait alors accepté d'agir comme instructeur des seconds et coordinateur à l'offensive des Alouettes. Il s'est joint aux Oilers de Houston, en 1981, pour ensuite prendre la direction des Alouettes de Montréal, en 1982. Il a obtenu le poste de directeur général, l'année suivante.

Les Concordes ont participé aux éliminatoires pour la première fois de leur histoire l'an dernier. Ils se sont alors inclinés devant les Tiger-Cats de Hamilton, en demi-finale.

«Je n'aurais jamais rêvé de jouer un rôle aussi important dans la série» (Landrum)

ST. LOUIS (AP) — Réparer les pots cassés est devenu une spécialité pour Tito Landrum. Il a maintenant beaucoup d'expérience dans ce domaine.

Le joueur de 31 ans qui est originaire de Joplin au Missouri, qui remplace le joueur blessé Vince Coleman, a conservé une moyenne au bâton de .455 en sept matches éliminatoires, dont deux de Série mondiale.

Même s'il n'est pas surpris de faire aussi bien, il est tout de même étonné de voir qu'on a fait appel à lui. «Je n'aurais jamais rêvé de jouer un rôle aussi important que celui-là», a dit Landrum à la veille du troisième match de la Série mondiale. Je pensais que j'allais regarder la série de l'abri, être utilisé un peu comme frappeur suppléant et peut-être aussi être utilisé quelque peu par mesure défensive en fin de match».

Au contraire, Landrum est devenu

un des joueurs les plus importants de la formation de Whitey Herzog. Il a produit quatre points et en a marqué autant après avoir remplacé Coleman blessé il y a une semaine au stade Busch.

Herzog a mentionné qu'il n'est pas surpris de la performance de Landrum. «Je l'ai sous mes ordres depuis quatre ou cinq ans et à chaque fois que j'ai fait appel à lui, il a répondu avec de bonnes performances, a dit Herzog. Ce qui est formidable de Tito, c'est qu'il ne se plaint jamais quand il ne joue pas».

«Il comprend que je devais utiliser Cesar Cedeno parce qu'il avait le vent dans les voiles et il comprend également que, si Vince est capable de jouer mardi, je devrai l'utiliser. Je dois dire ceci: je n'hésiterai jamais à employer Tito dans un match ou dans l'autre».

Landrum a joué un rôle important

dans la victoire de 4-2 des Cards lors du deuxième match de la Série mondiale quand il a retiré un coureur au marbre et a claqué un double dans une poussée de neuvième manche.

Après deux victoires à l'étranger, les Cards évolueront devant leurs partisans pour le troisième match. Ils enverront au monticule le droitier

Joaquin Andujar, (21-12), face à la jeune merveille de l'alignement de Dick Howser, le droitier Bret Saberhagen, (20-6).

Les Cardinals sont la 10e équipe de l'histoire de 82 ans de la Série mondiale à remporter les deux premiers matches à l'étranger. Les neuf autres équipes ont remporté la Série

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Table with columns for teams (QUÉBEC, BOSTON, HARTFORD, BUFFALO, MONTRÉAL) and statistics (p, g, p, n, bp, bc, pts).

Division Clarence Campbell

Table with columns for teams (ST-LOUIS, MINNESOTA, CHICAGO, TORONTO, DETROIT) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Table with columns for teams (Toronto 26, Calgary 10, C-B, 42, Sask'chewan 18) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

LIGUE CANADIENNE

Table with columns for teams (OTTAWA, HAMILTON, MONTRÉAL, TORONTO) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

LA SÉRIE MONDIALE

Table with columns for teams (St. Louis 3, Kansas City 1) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Ligue nationale Dimanche

Table with columns for teams (Rangers 4, Vancouver 3, Philadelphie 5, Chicago 2, Edmonton 8, L. Angeles 5) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Québec à Montréal Ce soir

Table with columns for teams (Vancouver à Islanders, St. Louis à Minnesota, Boston à Los Angeles) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Mercredi

Table with columns for teams (Canadien à Buffalo, New Jersey à Rangers, Pittsburgh à Toronto) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Vendredi

Table with columns for teams (Vancouver à Buffalo, Los Angeles à Rangers, Washington à Winnipeg) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Samedi

Table with columns for teams (Hartford à Canadien, Québec à Pittsburgh, Islanders à St. Louis, L. Angeles à New Jersey) and statistics (p, g, p, n, pp, pc, pts).

Les meneurs (Parties d'hier non comprises)

Table with columns for players (Simmer, Bos, Propp, Pit, Gretzky, Edm, Nicholls, LA, Coffey, Edm, Howchuck, Wg, Gartner, Was, Francis, Har, Howe, Phi, Linseman, Bos, Neufeld, Har, Crowder, Bos, Anderson, Edm, Messier, Edm, Foligno, Buf, Robertson, Har, Kumpel, Qué, Naslund, Can, Bellows, Min, Dahlin, Can, Stastny, A. Qué, Lemieux, Pit, Broten, Min, Stastny, P. Qué, Tanti, Vcr, Hunter, Qué, Marois, Qué, Adams, NJ, Dineen, Har, Hall, Van, And'chuck, Buf, Nilsson, Min, Ricser, Can, Bossy, Isl, Gagné, NJ, Perreault, Buf, Turgeon, Har, Ricebrough, Cal, McDonald, Cal) and statistics (b, a, pts).

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné, avis des décrets doivent nous parvenant avant 18 heures pour publication le lendemain.

DECES

BICH, Adolphe. — À Barcelona, Venezuela, le 19 octobre 1985, est décédé accidentellement M. Adolphe Bich, époux de Colette Boulanger Bich.

TRANSFERT DE PERMIS

PRENEZ AVIS que M. YVON COSSETTE, domicilié et résidant à St-François-Xavier-de-Batiscan, permis de Champlain, détenteur du permis Q-504.716-001 pour la région 04, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer ledit permis, système et moyen de transport utilisé en faveur de LES ENTREPRISES GILBRO INC., faisant affaires à La Tuque comté de Champlain, qui demandera l'autorisation d'en continuer l'exploitation.

ROULEAU, Alfred. — À Outremont, le 19 octobre 1985 à l'âge de 70 ans, est décédé M. Alfred Rouleau époux de Jacqueline Languevin, ex-président de la Confédération des Caisses Populaires et d'Économie Desjardins, compagnon de l'Ordre du Canada et grand officier de l'Ordre national du Québec.

Le requérant demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585, St-Jacques, Québec, QC G1S 1B6, # 587-81.

1ère publication: 21 octobre 1985 2ème publication: 22 octobre 1985

Me Yvon Chouinard CHOUINARD & LAFLEMMÉ

480, Chemin St-Louis Québec, QC G1S 1B6 # 587-81

1ère publication: 21 octobre 1985 2ème publication: 22 octobre 1985

RECTIFICATIF

PRENEZ AVIS que MONSIEUR RAYMOND KIROFF s'adressera au ministre de la Justice pour faire changer son nom pour JEFFREY MICHAEL MACDONALD.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES, N.° 500-32-00955-856 JOSEPHI DIANNE LAMOTHE, 4580 Promenade Paton # 206, Laval, défenderesse. Le 31 octobre 1985, à 15:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au 4380 rue Promenade Paton, # 206 en la cité de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. TV couleur, ensemble stéréo etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. DENIS TRÉPAILLE, huissier, (514) 677-3734. R. Forget & Ass., huissiers, 639 De Loraine, Longueuil, Qc J4H 3R6.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE KIRKLAND, COUR PROVINCIALE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES, N.° 500-32-00955-856 JOSEPHI DIANNE LAMOTHE, 4580 Promenade Paton # 206, Laval, défenderesse. Le 31 octobre 1985, à 15:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au 4380 rue Promenade Paton, # 206 en la cité de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. TV couleur, ensemble stéréo etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, SERGE O. KNCIU, huissier, 871-1566, Montréal, le 17 octobre 1985.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division de la Famille (Divorces)

NO 500-12-146738-855 FRANCES JEAN VANIER, Requérante

vs. BRUCE WILLIAM BATHURST, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé Bruce Bathurst est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours suivant la date de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des divorces du district de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce accompagnant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

FRANCES JEAN VANIER 1456 St. Marc app. 10 H3R 5G2 Requérante

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

ACHAT ET INSTALLATION DE PNEUS Contrat 85-018-POL

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21<sup>e</sup> étage, Montréal, avant 12h00 le 5 novembre 1985, pour y être ouverte à 12h00 le même jour.

On obtiendra sans frais les documents de soumission à la Section des achats, 30, avenue Manseau, Outremont (téléphone: 280-3761).

Les soumissions, pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant total de la soumission.

Le secrétaire, Suzanne Jalbert

Montréal, Québec Le 22 octobre 1985

Calgary 1988

Plus de distinction entre les pros et les autres ?

JO MALLÉJAC

Le monde de l'olympisme vient de vivre à Lisbonne (du 15 au 19 octobre), une intense semaine de mises au point à l'occasion des réunions de la Commission du mouvement olympique. Tout l'état-major du sport mondial était en effet au rendez-vous, à commencer par la Commission exécutive du comité international olympique, les délégués des Fédérations internationales et ceux des Comités nationaux olympiques.

Parmi les sujets qui ont été abordés, il faut placer en priorité celui qui concerne l'admissibilité des «meilleurs athlètes du monde» aux Jeux futurs. Cette évolution, qui marquerait une étape importante dans la philosophie du CIO, est souhaitée depuis longtemps. La commission de qualification de cet organisme, soutenue par la commission des athlètes, s'est prononcée favorablement pour son adoption. Et cela se défend: car on voit mal à une époque où le terme amateur n'a plus aucune signification au top niveau élitique ce qui empêcherait les «professionnels» d'être admis dans la même compétition? Il est évident que des «Jeux open» s'imposent désormais, ce qui supprimerait toute distinction entre les «pros»... et les autres. Quand on voit un Carl Lewis, amateur reconnu selon la vieille formule dépassée, avouer des revenus dépassant les \$ 750,000 fin 1984, on peut se demander effectivement où sont les vrais pros? Et Lewis, champion olympique des 100, 200, quatre fois 100 et de la longueur, ne constitue qu'un petit exemple parmi tant d'autres.

Ce n'est pas par hasard d'ailleurs que la Fédération internationale d'athlétisme a rayé le terme «amateur» de ses règlements...

Prenez la parole au nom de la Commission exécutive du CIO (dont il est membre), l'avocat canadien Richard Pound (43 ans) fi-

naliste du 100 nage libre en 1960 à Rome, a déclaré à la tribune de Lisbonne: «Qu'aucun sportif ne peut accepter le fait que ce ne soient pas les meilleurs athlètes du monde qui prennent part aux JO».

On pouvait croire que Dick, comme l'appellent les intimes, dont l'impétuosité est connue, avait fait cette déclaration de son plein chef afin de prendre le pouls de l'assistance. On pouvait penser aussi que Juan Antonio Samaranch, le président omniprésent du CIO, avait projeté Pound en avant pour juger des réactions. Mais en fait il n'en était rien. Car le lendemain Samaranch déclarait, à propos du tournoi olympique de Calgary (1988), «que le choix des joueurs qualifiables serait conforme au désir de la Fédération internationale de hockey (favorable à l'admission des pros), et de la ville organisatrice des Jeux».

Et le président Samaranch, toujours optimiste comme chacun sait, concluait son entretien avec les journalistes en ces termes: «Je suis convaincu que nous obteni-drons un accord positif...» Mais, tout à fait entre nous, il n'y a qu'une ombre au tableau: celle que projette l'attitude inflexible de l'Union soviétique et de ses vassaux, qui considèrent ce changement de cap de la politique olympique comme une atteinte grave à la charte de cet organisme. Il ne se passera guère de temps, soyons en certains, avant que les pontifes russes brandissent à nouveau le spectre de la commercialisation comme une menace à l'idéal olympique.

Et pourtant la formule du sport d'état qu'ils véhiculent depuis si longtemps au nez et à la barbe des «maîtres» de l'Ouest capitaliste, et qu'ils opposent au «sport ouvert», est loin de coller à l'amateurisme bon-enfant du baron Pierre de Coubertin. Il faudra attendre encore un an, avec la session plénière du CIO (octobre 1986), pour connaître le dénouement la comédie se poursuit.

AVIS est par les présentes donné

que Turquip Inc., a cédé et transféré tous ses comptes, dettes, réclamations et argents présents et futurs, en faveur de The Toro Company of Toro Credit Company par Cession de créances générales signée le 24 septembre 1985 et enregistrée au Bureau d'enregistrement de Chambly le 8 octobre 1985 sous le numéro 69070.

AVIS est par les présentes donné

en vertu des dispositions à la Loi sur les compagnies du Québec, LAURIER RESOURCES LTD. (NO PERSONAL LIABILITY) — RESOURCES LAURIER LTEE. (LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE) s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

PRENEZ AVIS que JOSEPH CLAUDE GILLES TRUDEL, domicilié au 836 rue Maurice-Duplessis, App. 6, à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH CLAUDE GILLES BELAND.

MONTRÉAL-NORD, le 8 octobre 1985

Les procureurs du requérant, BOISCLAIR KOZINA & ASSOCIÉS

PRENEZ AVIS que AMERICAN RED BALL TRANSIT CO. INC., située au 1335 Sadiet, Indianapolis, Indiana, titulaire des permis M-300543, informe la Commission des Transports du Québec d'un changement de contrôle survenu en son sein. Toutes les actions ordinaires appartenant à R.L. HINER, Succession Dan S. Hiner, Margaret S. Hiner et Elmer H. Ostermeyer, de même qu'une option d'achat de 28 actions ordinaires détenues par ledit Elmer H. Ostermeyer, ont été cédées à Red Ball Corporation, compagnie contrôlée par Ralph E. Davis, Dalton A. Burdge, Melvin D. Duncan et Walter E. Saubert. Toute personne peut consulter la liste détaillée des actions détenues par chacun des actionnaires des deux compagnies ci-haut mentionnées. Demande est faite à la CTQ de maintenir les permis de la requérante. Toute personne peut y introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la CTQ, 505, Sherbrooke, est, Montréal, PQ, L0S 1A8.

1ère parution: 21 octobre 1985 2ème parution: 22 octobre 1985

1ère parution: 21 octobre 1985 2ème parution: 22 octobre 1985

APPELS D'OFFRES

DMG.55187.F 5 novembre 1985

2 000 ISOLATEURS CAPOT-EMBASE EN PORCELAÏNE

Garantie de soumission: 10 000 \$

FMG.56121.F 5 novembre 1985

3 000 ISOLATEURS À CHEVILLE EN PORCELAÏNE

Garantie de soumission: 10 000 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION Service Achats, Contrats et Surplus d'actif Complexe Desjardins Tour de l'est, 15e étage 125 boul. Dorchester ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission mentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif Laurent A. Perreault

AVIS est par les présentes donné

que Les Produits d'Irrigation J.F. Wilson Inc., a cédé et transféré tous ses comptes, dettes, réclamations et argents présents et futurs, en faveur de The Toro Company at Toro Credit Company par Cession de créances générales signée le 24 septembre 1985 et enregistrée au Bureau d'enregistrement de Chambly le 8 octobre 1985 sous le numéro 69069.

AVIS est par les présentes donné

en vertu des dispositions à la Loi sur les compagnies du Québec, LAURIER RESOURCES LTD. (NO PERSONAL LIABILITY) — RESOURCES LAURIER LTEE. (LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE) s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

PRENEZ AVIS que JOSEPH CLAUDE GILLES TRUDEL, domicilié au 836 rue Maurice-Duplessis, App. 6, à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH CLAUDE GILLES BELAND.

MONTRÉAL-NORD, le 8 octobre 1985

Les procureurs du requérant, BOISCLAIR KOZINA & ASSOCIÉS

PRENEZ AVIS que AMERICAN RED BALL TRANSIT CO. INC., située au 1335 Sadiet, Indianapolis, Indiana, titulaire des permis M-300543, informe la Commission des Transports du Québec d'un changement de contrôle survenu en son sein. Toutes les actions ordinaires appartenant à R.L. HINER, Succession Dan S. Hiner, Margaret S. Hiner et Elmer H. Ostermeyer, de même qu'une option d'achat de 28 actions ordinaires détenues par ledit Elmer H. Ostermeyer, ont été cédées à Red Ball Corporation, compagnie contrôlée par Ralph E. Davis, Dalton A. Burdge, Melvin D. Duncan et Walter E. Saubert. Toute personne peut consulter la liste détaillée des actions détenues par chacun des actionnaires des deux compagnies ci-haut mentionnées. Demande est faite à la CTQ de maintenir les permis de la requérante. Toute personne peut y introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la CTQ, 505, Sherbrooke, est, Montréal, PQ, L0S 1A8.

1ère parution: 21 octobre 1985 2ème parution: 22 octobre 1985

1ère parution: 21 octobre 1985 2ème parution: 22 octobre 1985

APPEL D'OFFRES

RRU-85-19149 pour 10 h 30 heure de Montréal le mardi 12 novembre 1985 Région Richelieu

Siège régional Saint-Hyacinthe

SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 20 000 \$

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION Service Achats, Contrats et Surplus d'actif Complexe Desjardins Tour de l'est, 15e étage 125 boul. Dorchester ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission mentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif Laurent A. Perreault